



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 30 juillet 2018 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 24 juillet 2018 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, Mme BIANCAMARIA, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, M. MONDOLONI, adjoints au Maire.

Mme JEANNE, Mme BERNARD, M. FILONI, Mme SICHI, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, Mme FALCHI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. CHAREYRE, M. DELIPERI, Mme PILLOTTI, M. LUCIANI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. BASTELICA, Mme GIACOMETTI, conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme FLAMENCOURT à M. LUCCIONI, M. PAOLINI à Mme OTTAVY-SARROLA, M. KERVELLA à Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. CIABRINI à M. BASTELICA, Mme SIMONPIETRI à M. LUCIANI

Etaient absents :

M. CAU, M. CASTELLANA, M. FERRARA, Mme ZUCCARELLI, M. LEONETTI, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, M. FALZOI, conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	36
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Mme PILLOTTI, est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20180730-2018_158-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/08/2018

Publication : 02/08/2018

Pour l'autorité compétente par délégation



Séance du lundi 30 juillet 2018

Délibération N°2018/158

**Donation de la bibliothèque Guy Godlewski, collection
d'ouvrages napoléoniens, en faveur du musée napoléonien
de la Ville d'Ajaccio et du Palais Fesch**

Monsieur le maire expose à l'assemblée :

Le docteur Guy Godlewski est né en 1910 et mort en 1983. Sa vie a été marquée par son intérêt sans faille porté à Napoléon depuis sa plus tendre enfance, lorsqu'il découvrit, à 7 ans, le Mémorial de Sainte-Hélène. Puis, à la fin de ses études de médecine, il publia sa thèse consacrée aux causes de la mort de l'Empereur.

Parallèlement à sa carrière de médecin, il se lança dans la promotion de l'histoire napoléonienne dont il devint un des plus grands spécialistes et, sans doute, le meilleur conférencier. Habile communicant et érudit hors-pair, il avait l'art de transmettre sa passion pour Napoléon, ce qui le conduisit à la présidence du Souvenir Napoléonien de 1969 jusqu'à sa mort.

Auteur de plusieurs ouvrages et d'un nombre incalculable d'articles, Guy Godlewski a constitué une des plus importantes bibliothèques privées au monde. C'est cette bibliothèque, riche de milliers d'ouvrages, que la fille du docteur Godlewski propose de donner aujourd'hui au musée napoléonien de la ville d'Ajaccio afin qu'elle soit conservée dans son intégralité et mise à disposition du public par le Palais Fesch-musée des Beaux-arts.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'approuver la donation de Madame Florence Baretti, née Godlewski, en faveur de la Ville d'Ajaccio,

D'autoriser Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs à cette donation,

Coût du transport de la collection: 5 000 €

D'autoriser Monsieur Le Maire à demander des subventions auprès de la Collectivité de Corse et à tout organisme susceptible d'apporter un financement.

De dire que l'inscription budgétaire afférente à cette donation sera prévue en fonction 322 en dépense chapitre 011 article 611, et en recettes au chapitre 74 / 13, en subventions exceptionnelles.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de son Président

Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 27 juillet 2018 ;

AUTORISE

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

M. le maire à signer tous les documents relatifs à cette donation,

Coût du transport de la collection: 5 000 €

AUTORISE

M. le maire à demander les subventions auprès de la Collectivité de Corse et à tout organisme susceptible d'apporter un financement.

APPROUVE

La donation de Madame Florence Baretti, née Godlewski, en faveur de la Ville d'Ajaccio,

DIT

Que l'inscription budgétaire afférente à l'acquisition sera prévue en fonction 322 en dépense chapitre 011 article 611, et en recettes au chapitre 74 /13 subventions exceptionnelles.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)



POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Laurent MARCANGELI

P/Le Maire
Le Maire-Adjoint
AM 2015-66
Stéphane SBIAGGIA